



# VIVRE ENSEMBLE

BULLETIN DE LIAISON  
POUR LA DÉFENSE DU  
DROIT D'ASILE

## Renvois forcés

L'obstination  
meurtrière  
des autorités  
zurichoises

## Hébergement dans les abris PC

Un provisoire  
qui dure

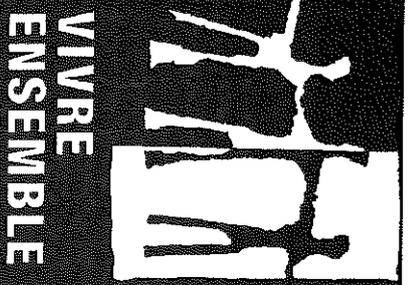
## La «Caravane» de l'Agora

Un souffle  
d'humanité

Tiré de l'appel à la manifestation  
organisée par «Augenau!» contre  
les renvois forcés, le 30.10.99

N° 75 - décembre 1999





## Adresses

Dans l'impossibilité de mentionner tous les organismes existants, nous nous limitons ici aux coordinations et aux principaux services.

**Coordination-Asile Suisse**  
Case postale 5215  
3001 Berne  
Tél. 031-312 40 38

**BERNE**  
ELISA Jura bernois-Bienne  
c/o Café-Talkoom Samawal  
1 rue des Armes  
2502 Bienne  
Tél. 032/323 88 81

**Office de consultation sur l'asile**  
41 rue de Morat  
2501 Bienne  
Tél. 032-323 20 12  
*Permanence: Mercredi 10h-12h*

**FRIBOURG**  
*Permanence juridique pour requérants d'asile*  
2 rue du Botzet  
1705 Fribourg  
Tél. 026-425 81 13  
*Permanence: Mercredi 14h-17h, 2 rue du Botzet à Fribourg, Lundi 14h-16h, rue de Dardens à Bulle*

**GENÈVE**  
**Action Parrainage**  
14, rue du Village-Suisse  
Case postale 177  
1211 Genève 8  
Tél. 022-342 88 35  
*Permanence: Mardi 14h-17h, Vendredi 10h-12h*

**Coordination genevoise de défense du droit d'asile**  
Case postale 110  
1211 Genève 7

**Centre social protestant**  
14, rue du Village-Suisse  
Case postale 177  
1211 Genève 8  
Tél. 022-807 07 00

**Réseau ELISA**  
Case postale 110  
1211 Genève 7  
Tél. 022-733 37 37

### TESSIN

**Aiuto ai rifugiati**  
casella postale 101  
6833 Vacallo

**Ufficio svizzero accoglienza profughi**  
19 via del Sole  
6963 Pregassona  
Tél. 091-971 27 02

### NEUCHÂTEL

**Centre social protestant**  
11, rue des Parcs  
2000 Neuchâtel  
Tél. 032-725 11 55

**Coordination asile/NB**  
Case postale 456  
2000 Neuchâtel

**Groupe accueil réfugiés**  
Case postale 537  
2300 La Chaux de Fonds  
*Permanence: Mardi 19h-20h au Centre de rencontre 12 rue de la Serre*

### VALAIS

**Centre Suisses-Immigrés**  
Case postale 2093  
1 rue de Gravelone  
1952 Sion  
Tél. 027-323 12 16

**Comité valaisan pour la défense du droit d'asile**  
Case postale 281  
1951 Sion

### VAUD

**SOS-Asile/VD**  
Case postale 3928  
1002 Lausanne

**Service d'aide juridique aux exilés (SAJE)**  
4 rue Eining  
1002 Lausanne  
Tél. 021-551 25 51  
*Permanence: Lundi 18h-21h, Mercredi 18h-21h*

## Deux et deux font cinq

## Editorial

**A** peine la révision totale de la législation sur l'asile est-elle sous toit, qu'on nous annonce chaque mois de nouveaux durcissements. Interdiction de travailler prolongée, exécution toujours plus brutale des renvois, restrictions de l'aide sociale, etc., etc.

Tout cela au nom d'un thème omniprésent depuis l'arrivée de Jean-Daniel Gerber à la tête de l'Office fédéral des réfugiés (ODR): comparée à ses voisines la Suisse est trop attractive. La preuve: si l'on examine le nombre des demandés d'asile, la Suisse est loin en tête des pays européens, avec 583 demandes pour 100'000 habitants, alors que l'Italie n'en compte que 12 (cinquante fois moins !). Entre les deux l'Allemagne et la France font respectivement cinq fois et quinze fois moins bien que la Suisse.

Les lecteurs de Vivre Ensemble, à qui nous l'avons déjà signalé, savent que ces chiffres sont bidon. Mais ils n'en ont pas moins fait le tour de la presse, et une large part du public n'a pas d'autre possibilité que de faire confiance à cette information.

Voilà pourtant qu'à la suite d'une question parlementaire de la conseillère nationale Liliane Maury Pasquier, le Conseil fédéral a dû admettre, avec beaucoup de mauvaise grâce, en date du 4 octobre 1999:

- que la Suisse compte les personnes, enfants compris, la demande d'asile faite par un père de famille de quatre enfants étant comptée pour six, alors que tous les grands pays (notamment la France et l'Allemagne et sans doute aussi l'Italie) la comptent pour une;

- que la Suisse compte les réfugiés de la violence placés sous statut provisoire, alors que de nombreux autres pays (dont nos trois voisins) n'intègrent pas dans leurs statistiques tous ceux qui bénéficient de ce statut distinct de l'asile;

- que la Suisse ajoute encore à ses statistiques les nourrissons nés en Suisse, les regroupements familiaux sans examen des motifs d'asile et les deuxièmes demandes d'asile, gonflant ainsi l'écart avec d'autres pays.

Sur cette base, tout le débat relatif à l'asile est faussé. Et faussé consciemment, car les indications données en réponse à cette question parlementaire sont connues de l'ODR depuis longtemps. Bien sûr, le durcissement du droit d'asile passe ainsi comme une lettre à la poste. C'est si facile d'abuser les médias en jouant de son statut d'office fédéral. Mais en inquiétant le public par des données aberrantes, l'ODR joue un jeu dangereux. L'asile était le premier sujet de préoccupation des électeurs alémaniques. Christoph Blocher peut dire merci à Jean-Daniel Gerber.

Yves Brutsch

PRATIQUE ZÜRCHOISE

# Une obstination meurtrière

Fin octobre, l'association «Augenau!» organisa une campagne nationale de manifestations à Zurich, Bâle, Berne, Lucerne, et Lausanne pour dénoncer les expulsions sous la contrainte. Une pratique relative-ment courante - le 28 octobre dernier l'Office fédéral des réfugiés (ODR) indiquait avoir utilisé la contrainte 40 fois sur 6'500 renvois depuis le début de l'année - mais pas sans de dramatiques conséquences. En mars dernier, à l'aéroport de Kloten, un Palestinien est mort étouffé au cours de son expulsion. La plainte pour négligence déposée contre la chef de département de justice et police du canton de Zurich, Rita Fühler (UDC), a été jugée «manifestement infondée» le 12 novembre, et les renvois sous la contrainte de continuer. Comme le montre l'article ci-dessous repris du bulletin d'«Augenau!» n° 26, d'octobre 1999. (trad.)

**L**e 3 mars de cette année, Khaled Abzarifteh meurt à l'aéroport de Kloten. Ce Palestinien, en attendant son expulsion vers le Caire, étouffe sur le chemin de l'avion en compagnie de plusieurs policiers. La police lui a collé une bande adhésive sur la bouche afin de protéger aux passagers qui ont payé leur billet, les cris du prisonnier.

La mort de Khaled Abzarifteh vaut quand même un communiqué de presse dans lequel le réfugié palestinien est dénoncé comme dealer. Un juge d'instruction de Bulach - nommé par le parti des automobilistes - range le cas désagréable dans un tiroir. Le scandale suit son cours.

Suite à la mort d'Abzarifteh, la conseilère d'Etat Rita Fühler, donne à ses spécialistes l'ordre de développer un nouveau casque de renvoi. On veut fermer la bouche aux prisonniers sans devoir avoir recours au célèbre ruban adhésif. En attendant ce nouveau casque, on enfle un petit tube dans la bouche du prisonnier afin de faciliter la respiration à travers la bande adhésive. Et les renvois forcés de continuer.

## Méthodes bestiales

Joao Lukombo Lombesi a dû faire l'expérience du petit tube. Malgré cette aide respiratoire, il a l'impression d'étouffer lorsque, le 9 mai, il est déporté à Kinshasa par la police cantonale zurichoise. Il parle d'angoisse de mort, le personnel de l'avion de Swissair parle lui de méthodes policières bestiales. Les passagers ont la même opinion. A Yaoundé, lors d'une escale, ils libèrent Lombesi.

## Même Swissair rechigne

Swissair ne veut plus depuis début septembre, collaborer aux expulsions forcées de requérants d'asile, dites de «niveau 3». Les savoir attachés, hâllonnés, distillés derrière un rideau, et encadrés par cinq policiers perturbent les passagers et l'équipage. L'ODR qui pour l'instant n'a pas réussi à trouver un accord avec la compagnie, en est réduit à affréter des vols spéciaux, quatre déjà depuis l'arrêt de la collaboration de Swissair. Bien sûr cela coûte très cher, mais au moins les policiers restent entre eux et peuvent agir sans témoin.

Un tumulte éclate dans l'avion. Les policiers doivent descendre et reprendre le prisonnier jusqu'à Zurich. Ce renvoi forcé interrompu fait sensation. Rita Fühler choisit de prendre l'offensive. Son service de presse laisse entendre que Lombesi aurait frappé le policier. On envoie une photo signalétique au «Blick», incitation à chasser un noir.

## Casques de renvoi

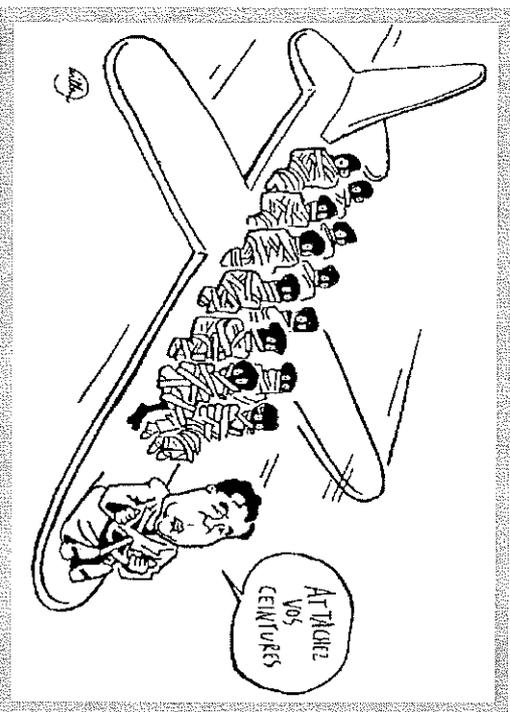
Fin juin, le nouveau casque de renvoi forcé est finalement prêt à être utilisé par la police cantonale. A partir de maintenant, c'est une lanterne autour du menton qui va empêcher le prisonnier de bouger son menton. Avec une autre lanterne, on rend la bouche hermétique. En plus, des crochets sur le

casque permettent aux fonctionnaires de fixer au siège de l'avion la tête du prisonnier à expulser. Dans le magazine télévisé «10 vor 10», Peter Neracher fait une démonstration de cette nouveauté, le chef de la police de l'aéroport affirme devant la caméra que, lors de renvois forcés, il ne faut pas avoir de sentiment. Une invitation au meurtre ?

## Une mort programmée

Effectivement, car, en situation de stress et d'effort physique, les besoins en oxygène augmentent considérablement.

Afin de pouvoir subvenir à ces besoins accrus, un prisonnier doit pouvoir respirer librement. Or, un système d'occlusion de la bouche peut mener à la mort à tout moment. Ce que ne connaissent pas seulement les médecins américains (voir encadré page suivante) qui font des recherches sur les cas de mort su-



bite survenant suite à une arrestation, mais également le ministre allemand de l'Intérieur, Otto Schily, qui est bien informé sur la corrélation qui existe entre ces divers éléments. Suite à la mort d'un prisonnier, il a interdit catégoriquement aux garde-frontières d'utiliser à l'avenir des «moyens qui ferment la bouche», et des «systèmes qui empêchent de respirer» lors des renvois.

## En toute connaissance de cause

La conseilère d'Etat zurichoise est également informée de tout cela, depuis au

moins la fin du mois d'août. Elle a reçu un courrier d'Amnesty international (AI). L'organisation pour la défense des droits de l'homme est préoccupée par les rapports venant de Suisse. Elle demande des renseignements détaillés sur les instructions de service, les règles de comportement et les mesures

sées au Conseil fédéral. Amnesty international veut savoir si Berne est au courant des méthodes zurichoises, et si elle les tolère.

**Organisation de charters**

**La mort soudaine en captivité**

Une recherche médicale, menée aux Etats-Unis sur 148 cas, tend à démontrer que les personnes arrêtées dans des conditions de lutte violente peuvent être facilement victimes de mort par étouffement. La position du buste inclinée en avant, le ligotage des poignets et des chevilles, entraînent un besoin accru d'oxygène, jusqu'à vingt fois plus élevé qu'en situation de repos. Si l'on ajoute à cela le stress découlant de la situation, ou, pire encore, la pose d'un bâillon, voire l'écrasement produit par le poids de plusieurs policiers se tenant sur la personne arrêtée, on arrive très vite à une insuffisance qui entraîne l'arrêt des fonctions cardiaques ou respiratoires.

Les responsables de police ont en général déclaré que les agents n'avaient pas constaté que l'activité corporelle de la personne avait passé du stress de l'arrestation ou de l'expulsion, à celle typique de l'agonie. C'est ainsi qu'ils ont toujours rejeté tout reproche de négligence commise par ces agents.

Selon un médecin qui a étudié les conclusions de cette recherche, ainsi que d'autres situations semblables lors d'expulsions forcées ayant débouché sur des décès, il faudrait à l'avenir parler de négligence lors d'étouffement dû simplement à la position de la personne arrêtée ou expulsée, et notamment lorsqu'elle est laissée plusieurs heures en position ventrale, avec les jambes pliées et les bras ligotés dans le dos. En effet, ceci suffit à provoquer la mort dans 58 % des cas observés, lorsqu'après une lutte énergique, le délinquant fait de violents efforts pour trouver de l'air. [G. Tafelmacher - tiré de «Augenau», n° 26, octobre 1999]

de sécurité émises officiellement concernant les renvois forcés. Peu après ce courrier, une lettre similaire est adressée à prendre de l'air. Le programme meurtrier de renvoi de la police cantonale zurichoise suit son

Le 18 août, la police cantonale zurichoise afrète un avion spécial, avec à bord deux détenus à expulser direction Beyrouth. Même dans ce jet privé, on attache les prisonniers sur le siège de l'avion comme des paquets. Et bien qu'aucun passager, qui aurait pu être dérangé par les cris des prisonniers, ne soit présent, on ferme la bouche du prisonnier avec le nouveau casque de renvoi.

Ibrahim M. a eu l'occasion de sentir ce que cela signifie. Lors de l'horrible voyage vers Beyrouth, il a dû continuellement lutter pour respirer. La nouvelle fermeture du casque empêche tellement de respirer par la bouche qu'on arrive à peine

courses. Vers le 10 septembre, un jet privé s'envole à nouveau vers Beyrouth avec à son bord une personne devant être renvoyée, la compagnie aérienne Swissair ayant décidé peu avant de suspendre sa participation aux renvois forcés. La mort par étouffement de Khaled Abuzarifieh causé par les agissements de la police est donc resté impunie, et la vie des personnes expulsées de force est toujours mise en danger.

Extrait de «Augenau», n° 26, octobre 1999  
Traduction F. Evéquoz

**Une pratique pas si isolée**

La pratique européenne en matière de renvois forcés ne diffère pas de celle de la Suisse. En Autriche, le ler mai un requérant d'asile nigérian débouté est mort d'étouffement au cours de son expulsion. Un bâillon était fixé sur sa bouche, une sauge lui enserrait la poitrine. Suite à ces décès, il a été décidé que les policiers chargés des expulsions suivront une formation spéciale et le bâillon sur la bouche a été interdit.

En Allemagne, le 28 mai, un requérant d'asile soudanais débouté est mort au cours de son renvoi. Il portait un casque intégral et avait les mains et les pieds attachés. Les expulsions ont été arrêtées pendant un mois, avant d'être à nouveau autorisées. L'expulsé pourra désormais rester le casque intégral, et les policiers auront pour mission lorsqu'ils feront usage de la force, de s'assurer que le débouté respire correctement. Reste à savoir comment ils pourront s'en rendre compte, si ce dernier est bâillonné, plié en deux, ou entouré de huit policiers... [«Migration Europe», juillet 1999]

LA CARAVANE DE L'AÉROPORT

**Un concentré d'humanité**

**Accueil**

L'été prochain, l'Office fédéral des réfugiés (ODR) prévoit le déménagement du centre d'enregistrement de Genève (CERA) à Vallorbe (VD). Les aumôniers de l'Accueil oecuménique auprès des requérants d'asile (AGORA), font tout pour passer le témoin dans les meilleures conditions possibles aux autorités des Eglises vaudoises. Pour illustrer le remarquable travail d'accueil et d'orientation qu'ils effectuent, aidés par de nombreux bénévoles, voici un témoignage sur la vie au quotidien dans la «Caravane»

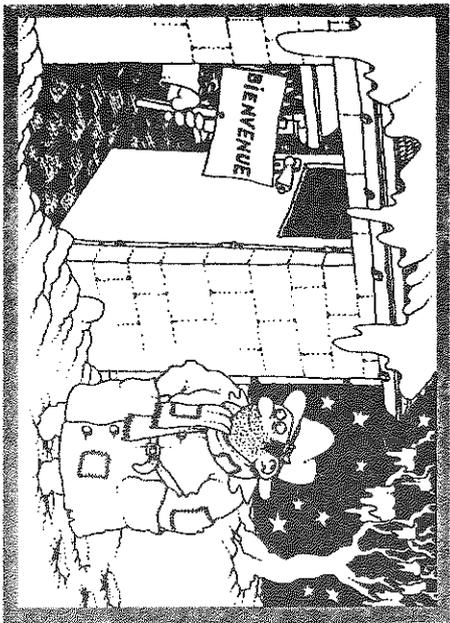
que l'AGORA a installée aux abords du camp militaire de l'aéroport, qui héberge des réfugiés en attente d'enregistrement. (réd.)

**B**asée aux abords du camp militaire de l'aéroport, la caravane est un rejeon de la «Casagora», qui se trouve à la Praille devant le CERA. Nous y distribuons café, thé, biscuits, nous y informons les requérants sur le contenu de la première audition au

CERA, sur ELISA (réseau de mandataires) et sa réunion hebdomadaire au Grand-Sacconex. «Nous» signifie actuellement deux civilistes, anciennement appelés objecteurs de conscience.

### Un lieu de partage

Mais la caravane est plus qu'un point de distribution. Malgré ce que pourraient laisser penser les apparences, qui présentent un espace clos, confiné et souvent bruyant et enfumé, il s'agit avant tout d'un lieu ouvert. Ici se retrouvent pour un bref instant des humains venus



du monde entier, après des mésaventures si différentes entre elles et pourtant si semblables. Ils n'ont pas envie de parler ? Très bien, qu'ils restent simplement à siroter leur café assis au chaud ! Ils ont envie d'un peu de légèreté, de musique ? Nous faisons de notre mieux pour la première. Brassens se chargeant de la seconde ! Ils ont envie de se confier ? Ils trouveront toujours

au moins quatre oreilles attentives ! Ils ont envie à leur tour de poser des questions ? Nous leur parlons de nous comme à des amis en puissance !

### Un souffle d'espoir

Cet endroit extraordinaire, ces quelques mètres cubes où atterrissent jour après jour des dizaines de personnes, c'est, en le regardant superficiellement, un vague troquet, un champignon bizarre poussé sur le chemin, que tant de personnes voudraient stérile, du requérant d'asile. Mais lorsqu'on y réfléchit, il s'agit d'un des rares endroits d'humanité que rencontrent les requérants d'asile au cours de leurs premiers jours en Suisse.

Pas nécessaire, pas indispensable, diraient d'aucuns ! Non, mais essentiel ! Essentiel si l'on espère un jour briser la spirale dans laquelle sont engagés les requérants. Car, ce n'est que dans ces endroits qu'ils peuvent reprendre confiance en eux et en leur prochain, simplement parce qu'ils y reçoivent sourire et respect. Puisse la caravane, cette épave qui ne roulera sans doute plus jamais, se retrouver dans son esprit aux quatre coins du monde. Par exemple lorsque la petite Ania dira, dans quelques années, en aidant quelqu'un: «*je me souviens d'une petite maison blanche où je pouvais dessiner et où mes parents étaient souriants et détendus*».

Guillaume Henchoz - Marc Bindstedler

## HOMMAGE

### «Mélanges»

Philippe Bois, décédé en 1991, était professeur de droit à l'Université, mais aussi fondateur de Coordination Asile Neuchâtel, par souci de faire respecter le droit pour les plus faibles. Respecté pour la qualité de ses analyses autant que pour son indépendance d'esprit et son esprit critique, il fut souvent sollicité par la presse pour apporter son point de vue sur les sujets les plus divers. Ceux d'entre nous qui l'avons connu, et d'autres aussi peut-être, seront heureux de retrouver quelques-uns de ses textes rassemblés aujourd'hui en un livre «*Philippe Bois, Pertinence et impertinences*». A commander au prix de 20 fr. c/o D. Perdrizac, c.p. 1255, 2001 Neuchâtel.

021/3118057

ESSAI

## Le racisme d'Etat

Au sortir de la Première Guerre mondiale, les autorités suisses ont confié à un cercle de juristes nationalistes, racistes et antisémites la création de l'Office central de police des étrangers. Ces hommes ont forgé un appareil policier et un discours inclinant à la haine raciale, l'«*Ueberfremdungsdiskurs*». Le patriotisme suisse se transformait alors en xénophobie d'Etat. Le discours officiel a inhibé la perception du racisme hitlérien, en affirmant que la Suisse évitait l'antisémitisme en se fer-

## Lecture

mant aux Juifs. Les autorités décidaient que la Suisse ne serait pas un refuge pour les Juifs en apprenant l'existence de la «*solution finale*».

Les ombres du nationalisme, du racisme, de l'intégrisme religieux s'annoncent à nouveau. Aujourd'hui, il est important de s'interroger sur les circonstances qui ont porté cette idéologie au pouvoir. Car ce discours officiel n'a pas changé. Les auteurs de cet ouvrage estiment que le moment est venu de mettre fin à près d'un siècle de législation raciste en matière de droit des étrangers. Ils souhaitent que ce livre contribue à la discussion de cette réforme démocratique. «*Suisse 1900-1942. Un essai sur le racisme d'Etat*», Anne Weill-Lévy, Karl Gründberg et Joelle Isler, Editions CORA de l'Association romande contre le racisme (ACOR), juin 1999, 239 pages, prix: 35 fr. + port. A commander c/o ACOR, c.p. 328, 1000 Lausanne 9, tél. 021/3118057 ou en librairie.

KOSOVARS

## Les damnés du 3<sup>ème</sup> cercle

On sait que les premiers Kosovars sont arrivés dès 1965 ? Qu'ils représentaient déjà en 1991, au moment des premiers affrontements en ex-Yugoslavie, une des immigrations les plus importantes de Suisse, et qu'avant que n'éclate la guerre de Kosovo, ils étaient deux cents mille travailleurs en Suisse ? Les auteurs analysent la situation de ces ouvriers étrangers

qui ont vécu très discrètement en Suisse. La délinquance existe parmi eux, mais elle ne représente qu'une infime minorité. La presse en fait un écho très violent, ce qui alimente une xénophobie diffuse. Alain Maillard, journaliste spécialiste de la politique d'asile suisse et Ueli Leuenberger, créateur de l'Université populaire albanaise de Genève, analysent cette communauté méconnue. *«Les damnés du troisième cercle Les Kosovars en Suisse 1965/1999»*, A. Maillard, U. Leuenberger, octobre 1999, 160 pages, prix: 29 fr. + port. A commander c/o les Editions Metropolis, 8

Pedro Meylan, 1208 Genève, tél. 022/736'36'44 ou en librairie.

http://www.metropolis.ch

#### TÉMOIGNAGE

### «Raconte-moi, Adela»

Luciano Samudio a passé des années au Paraguay et en Argentine pour délit d'opinions politiques. C'était au début des années 70, les années de terreur. Sa femme, Adela, lutait pour sa vie, sa survie, sa liberté. En 1976, ils arrivent en Suisse, comme réfugiés politiques, avec leurs deux enfants en bas âge. L'auteur, Delta Hadorn-Planta, a rencontré Adela un peu plus

### Contes marocains et kurdes

«Contes marocains». Ce livre, destiné avant tout aux jeunes enfants, contient dix-huit contes pleins de vivacité, de sagesse, d'humour et d'intelligence, contrastant avec la naïveté des récits. Prix: 20 fr. port compris.

«Contes du Kurdistan» (philosophie et sagesse). Ces contes populaires, nés d'une société agro-pastorale, sont toujours transmis oralement de génération en génération. Afin de les faire connaître à nous Européens et aussi à beaucoup de Kurdes exilés, Peresh a cherché à les retrouver au fond de sa mémoire, à les réentendre au gré des rencontres, et à les retranscrire fidèlement. L'ouvrage est illustré par Ph. Chappuis (ZEP), Th. Serafin, A. Duran et S. Pfister. En plus de la réédition des volumes I et II épuisés, désormais vous pouvez commander les quatre livres ensemble, le dernier venant de paraître. Prix de chaque volume: 15 fr. + port. Prix des quatre volumes: 50 fr. + port. A commander aux Editions Orient-Réalités, c.p. 1150, 1211 Genève 1, Email: shilo@infomania.ch

tard. Son regard intelligent, sa chaleur humaine et son bon sens l'ont aussitôt conquise. Au fil des années, Adela lui a confié de nombreux épisodes de leur vie tourmentée. Elles se disaient, il faut les retenir, c'est ce qu'elles ont essayé de faire dans cet ouvrage.

Adela et Luciano sont rentrés au Paraguay fin décembre 1996, après la chute du dictateur Alfredo Stroessner. Delta Hadorn-Planta est allée les voir au printemps 1998. Le retour et leur regard sur les années passées en Suisse complètent le récit. *«Raconte-moi, Adela»*, D. Hadorn-Planta, Editions d'en Bas, Lausanne, 1999, 159 pages, prix: 24 fr. + port. A commander c/o Editions d'en Bas, c.p. 304, 1000 Lausanne 17, tél. 021/323'39'18 ou en librairie.

## Un accueil plus bas que terre

REOUVERTS LOGÉS DANS LES PC

### Hébergement

Utilisés à Genève dès l'automne 1998, pour loger les réfugiés fuyant la guerre en Kosovo, les abris anti-atombiques (PC) ont permis de donner rapidement un toit à ces derniers. Mais le provisoire s'est insidieusement installé, et Genève (où l'on recensait en juin dernier 2'700 logements vacants) se retrouve le dernier canton à loger encore des réfugiés de diverses nationalités dans des abris, après la fermeture des abris PC de Neuchâtel et Vaud en septembre et octobre dernier. Sous l'aiguillon tenace d'un comité (voir encadré page suivante) qui s'est créé cet automne pour interpellier les autorités en charge du dossier, et les efforts de l'Agecas chargé du premier accueil des requérants d'asile, les derniers occupants devraient être relogés «en surface» d'ici la fin de l'année. Quoiqu'il en soit, ce type de logement qui, selon la Protection civile ne devraient être que provisoire, n'est de loin pas une solution pour accueillir des personnes fuyant des situations de guerre ou de violence généralisée.

Genève, à mi-novembre, près de 255 personnes étaient encore enregistrées dans des abris, dont une partie (80 personnes) logeait à l'extérieur chez un parent. Certains d'entre eux se trouvent sous terre depuis plusieurs mois, confinés dans des locaux sans fenêtres, éclairés par des néons, soumis à une ventilation en marche 24 heures sur 24. Ils sont logés à plusieurs dans des dortoirs de quarante-six lits réparés sur trois étages, sur lesquels il est impossible de se tenir assis.

### Des conditions difficiles

Les conditions pour réussir une vie en communauté «harmonieuse» sont pé-

niblement remplies. Dans un abri type, logeant une soixantaine de personnes, on trouve une grande pièce réfectoire avec en permanence une télévision allumée dans un coin, une cuisinière et deux plaques électriques, quatre toilettes pour les femmes, quatre pour les hommes, et six douches. Mais ce n'est pas le manque d'infrastructure matérielle qui est le plus difficile, le nombre

### «C'est trop dur !»

Ca a été très dur pour nous, les Kosovars, au camp de Stravec...

Quand nous sommes arrivés à Genève, on nous a mis dans ces sous-sols, dans une chambre avec beaucoup d'autres familles. C'est trop dur ! Ici, il fait beaucoup trop chaud et nous ne pouvons pas dormir la nuit. C'est très difficile de travailler à l'école dans ces conditions. Quand on se réveille, on ne sait pas s'il fait jour ou nuit dehors. Tous les enfants sont malades parce qu'ils ne respirent pas de l'air frais.

On veut retourner en Kosovo, mais nous n'avons plus de maison là-bas. On va retourner mais pas maintenant. Après l'hiver, car nous n'avons plus d'endroit où dormir chez nous.

Une jeune Kosovare d'une classe d'accueil du cycle, Genève, septembre 1999

de plaques de cuisson ou de douches, non. Le pire, c'est la promiscuité et le manque d'intimité, appliqués à des personnes encore sous le choc du drame

**Pour un accueil dans la dignité**

Le «Comité pour sortir les réfugiés des abris et les accueillir dignement» s'est constitué début octobre à Genève. Composé de simples citoyens et de représentants d'associations, ce comité a tout d'abord rendu visite aux requérants dans les abris, et depuis il fait tout son possible pour que les nombreux chantiers de rénovation des futurs foyers destinés à loger les réfugiés des PC s'accélèrent.

Le 28 octobre, il a remis au Conseil d'Etat genevois un memorandum en cinq points d'objectifs urgents à réaliser: reloger au plus tôt (avant Noël) tous les réfugiés actuellement hébergés dans des abris de la protection civile; s'engager à ne plus utiliser à l'avenir ce type d'hébergement pour les futurs réfugiés accueillis à Genève; intégrer les enfants en âge de scolarité dans les écoles genevoises, au besoin en créant des structures d'accueil ad hoc intégrées aux établissements; encadrer ces enfants par des professionnels de l'enseignement; scolariser immédiatement les enfants de quatre à six ans, au besoin en organisant un bus de ramassage scolaire. On peut compter sur lui, pour que les autorités n'oublient pas les réfugiés.

**Langue interculturel**

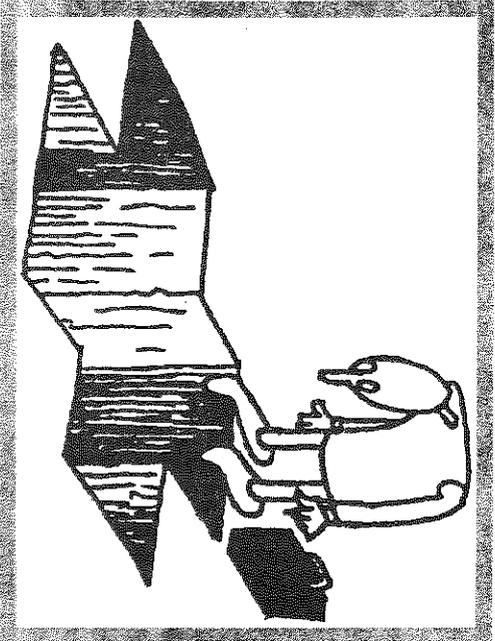
*dans un espace tout à fait restreint, la claustrophobie, les difficultés respiratoires, les troubles du sommeil».*

Diverses manifestations qui apparaissent tant chez les adultes, que chez les enfants.

A cela, on peut encore ajouter divers symptômes psychosomatiques tels que maux de tête, de dos, de ventre et des problèmes psychologiques aggravés par de longs séjours en sous-sol.

**Scolarisation à part**

A cette problématique, s'ajoute celle de la scolarisation, car si les adolescents ont déjà été intégrés dans



**Désastreux pour la santé**  
Cet été déjà, une étude effectuée sur mandat de l'«Unité de médecine des voyages et des migrations» de Genève, citée dans «Le Courrier» du 17/11/99, recommandait de «réduire au minimum la durée de séjour en abri de protection civile (PC)». «On éviterait ainsi toute une série de problèmes générés par le contexte PC, à savoir: la promiscuité, l'absence d'intimité et de confidentialité, les tensions liées au mé-

les classes d'accueil des cycles d'orientation (secondaire), les petits du niveau infantine et primaire ne sont pas encore scolarisés dans les écoles genevoises. Depuis le début de l'été, ils sont accueillis dans des unités spéciales mises sur pieds dans des centres de loisirs et des maisons de quartier. Pour expliquer cette décision, les autorités genevoises arguent qu'un changement d'école serait trop déstabilisant pour ces enfants et qu'il est préférable d'attendre leur attribution dans des foyers en surface. Cette mesure est discutable, car l'école pourrait être un bon moyen d'apporter aux enfants vivant dans les abris, une certaine «normalité», une stabilité et un début d'intégration dans leur environnement. Et dans les faits, il s'agit bien là de classes séparées.

**Quel accueil voulons-nous offrir ?**

Pour terminer, on peut se poser la question du message que l'on transmet à ces réfugiés en les accueillant dans de telles conditions. Certains réfugiés, qui n'ont connu de l'accueil suisse que les abris PC, sont déjà retournés chez eux en Kosovo, bien que pour certains leur maison là-bas soit complètement détruite. On peut à juste titre se demander quel rôle a joué dans leur décision, leurs conditions d'hébergement.

Comme le dit Nicolas Rogg du Comité pour sortir les réfugiés des abris, «nous ne pouvons pas accepter la normalisation de ce procédé [logement dans des PC] (...). Se rend-on compte de ce que signifie pour une personne qui a fait la guerre d'être logée dans un "bunker" normalement destiné à se protéger

*des bombes ?». La question est là: quel type d'accueil voulons-nous offrir aux personnes qui viennent chercher refuge en Suisse ?*

Isabelle Furrer

PC AU QUOTIDIEN

**Quelques pistes de réflexion**

Dans le canton de Vaud, la Fondation vaudoise pour l'accueil des requérants d'asile (FARREAS) a transféré fin octobre tous les requérants kosovars logés dans des abris PC, vers des centres pour les célibataires et des appartements pour les familles. Nous sommes allés demander à Jean-Claude Métraux, médecin à l'association «Appariences», ce qu'il pensait de cette expérience d'accueil en sous-sol.

**P**our commencer J.-C. Métraux relève que - quels que soient les inconvénients d'une vie de quelques semaines voire quelques mois dans un abri PC - cette solution ne saurait être écartée par la suite, car elle représente très probablement la seule possibilité de faire face à une arrivée massive de requérants d'asile en provenance d'un pays en guerre. Mais que ce mode d'hébergement ne doit être que provisoire.

**En tirer des leçons**

Pour lui, il est impératif de tirer la leçon de l'hébergement des Kosovars dans ce type de structure, afin de réviser notre conception de l'accueil et d'anticiper les problèmes prévisibles. Ces derniers sont

avant tout liés au fait que les abris PC sont des espaces «pour la nuit», et qu'il n'y a pas de véritable espace «de jour». Que dans le cas des abris PC, l'espace «de jour», où on est ensemble et où on peut agir n'existe que peu ou pas. Cependant, il ne faut pas perdre de vue que les abris PC sont les révélateurs d'un mode d'hébergement, qui n'est également pas toujours satisfaisant dans les centres.

### Auto-organisation à développer

Selon J.-C. Métraux, le véritable problème est celui de la dépendance par rapport à l'aide financière octroyée aux requérants d'asile (interdits de travail pendant une année), qui empêche toute auto-organisation, toute initiative qui permettrait aux personnes de reprendre contact avec leurs ressources propres. Il relève les effets pervers de la trop grande passivité engendrée par le statut d'assisté, que les requérants par ailleurs revendiquent souvent («je n'ai pas à travailler...»). L'auto-organisation (pourquoi ne pas imaginer une enveloppe globale gérée par les requérants d'un abri PC, d'un centre ? ou sans aller aussi loin, la gestion de l'enveloppe «allocation» et la responsabilité de la

confection des repas, etc.) est nécessaire dans ce contexte.

### Retrouver une certaine maîtrise

L'auto-organisation est d'autant plus nécessaire que les personnes sont dans une situation de non-maîtrise de leur

### «Ma vie n'est plus une vie normale»

Je suis une fille de quinze ans qui est dans une des P.C. (un bunker) de Genève. J'y suis avec ma famille maintenant depuis six mois, et ma vie n'est plus une vie normale.

C'est trop dur de vivre là, et encore plus maintenant que je vais à l'école, car je n'ai jamais de moments calmes pour apprendre. Le bruit des enfants m'empêche d'apprendre, mais ce n'est pas leur faute, ni celle des assistants sociaux qui viennent nous aider.

Nous avons fui la terre et ça a été très difficile de venir jusqu'ici, avec les bateaux, avec tout. Nous avons pensé trouver ici un peu de «calme», car nous avons vraiment besoin de calme. Mais ici, nous n'avons trouvé qu'une PC, où il est extrêmement difficile de vivre.

Moi, je pense sans arrêt à mon retour, à mon école, parce que c'est là qu'est mon futur, et c'est là que je veux continuer. Il y a beaucoup de gens qui sont retournés en Kosovo, mon oncle et ma grand-mère, par exemple, parce que la vie en Suisse est trop pénible. Ils sont retournés en Kosovo, non parce que c'est bien là-bas, mais parce qu'ils peuvent au moins faire quelque chose même si c'est très difficile.

Ce que nous recherchons, c'est un peu de calme avant de retourner. Nous savons que nous ne pouvons pas rester ici pour toujours, mais nous aimerions seulement attendre jusqu'à ce que nous puissions aller reconstruire nos maisons.

Une jeune Kosovare d'une classe d'accueil du cycle Genève, septembre 1999

vie. Elle pourrait être impulsée au départ, par la possibilité de partager leur vécu (pouvoir parler des deuils, de la guerre, des multiples ruptures,...). Et dans

un deuxième temps, par la possibilité d'envisager des activités utiles à la collectivité: faire le pain (par exemple pour un boulanger kosovar), tracer un chemin plus court pour arriver au centre d'hébergement, cultiver un jardin potager pour les habitants du foyer.

### Eviter de casser les liens

J.-C. Métraux cite l'exemple d'une expérience vécue à Pully: la création d'une classe d'accueil bilingue avec deux enseignants (dont un albanophone). Ces derniers se sont très fortement impliqués dans l'enseignement aux enfants réfugiés qui leur étaient confiés, en faisant un travail de lien entre le pays d'accueil et le pays d'origine. Ce travail intense a été interrompu lors de la fermeture de l'abri PC, et les enfants ont été dispersés dans diverses classes. C'est une expérience très riche qui a pris fin, et il faut relever ici que, particulièrement pour les enfants et les jeunes, toute nouvelle rupture est dramatique.

Il serait donc nécessaire par la suite, de ne prévoir l'ouverture d'abris PC, que dans des localités où il existe la possibilité de loger des familles par la suite.

### Visitions les centres !

Comme le relève J.-C. Métraux, si une partie de la population suisse a fortement réagi face à l'hébergement dans les abris PC, c'est que de nombreuses personnes savent - pour l'avoir vu, y avoir suivi un cours - ce qu'est un abri. Ce qui n'est pas le cas des centres d'hébergement, qui sont le plus souvent méconnus du public. Et pourtant, quand on connaît certains centres, on ne peut affirmer qu'il est toujours préférable d'y vivre. Cette lacune est à combler. Il est important que des rencontres aient lieu, que la population réalise les conditions dans lesquelles vivent une bonne partie des requérants d'asile, afin que l'on cesse de considérer les réfugiés comme des privilégiés oisifs.

Marianne Waechter

### En bref

à l'avance le procès-verbal établi à l'arrivée au centre d'enregistrement, pour se préparer.

Voilà maintenant que les directives d'application veulent leur interdire de communiquer quoi que ce soit à leur oeuvre d'entraide avant la décision de l'ODK, empêchant ainsi les oeuvres d'entraide de fournir aux requérants une assistance juridique avant que l'instruction

### ROE

## Silence dans les rangs

L'offensive de l'Office fédéral des réfugiés contre les représentants d'oeuvre d'entraide (ROE), qui assistent d'office aux auditions sur les motifs d'asile, continue. L'ordonnance d'application de la nouvelle loi leur a déjà supprimé la possibilité de recevoir

de leur cas ne soit terminée. L'Organisation faitière des oeuvres d'entraide reconnues (OSAR) tente bien sûr de réagir à cette nouvelle limitation. Reste que cet épisode est significatif de la disparition progressive de nombreux garde-fous dans la législation sur l'asile. Se souvient-on seulement que le message de 1977 relatif à la première loi sur l'asile présentait les ROE comme de véritables mandataires sensés défendre les intérêts des requérants ?

1,6 MILLIARD

## Quel gâchis

Selon les dernières prévisions, les dépenses pour l'asile se monteront à 1,6 milliard cette année, et le budget pour l'an 2000 a été calculé sur le même montant. Des dépenses pour l'asile ? Il faudrait se demander s'il ne serait pas plus judicieux de parler de dépenses pour la dissuasion et le rejet des réfugiés. L'essentiel de ces montants sert en effet à financer les interdictions de travailler, qui empêchent les requérants d'asile de s'assumer eux-mêmes et de vivre normalement, alors que notre économie continue de faire appel à plus de 100'000 clandestins pour les travaux déqualifiés que les Suisses ne veulent plus effectuer. D'importantes économies pourraient aussi être faites en supprimant l'assignation à résidence dans des foyers d'accueil collectifs, qui empêche les réfugiés de loger chez des proches. Et que dire des dizaines de

millions de personnes pour la détection en vue du refoulement (à plus de 200 fr. par jour !) et des coûts de la santé provoqués par les dépressions et autres affections psychosomatiques découlant d'un accueil de plus en plus dissuasif ?

KOSOVARS

## Pas de

## permis humanitaires ?

Compte tenu de l'éclatement de la Yougoslavie à partir de 1991, des décisions successives de suspension des renvois, puis du refus de la Serbie de reprendre ses Albanais, certains réfugiés kosovars vivent depuis près de dix ans dans notre pays. Vu leur intégration, nombre d'entre eux remplissent toutes les conditions classiques du «cas de rigueur» qui ouvre la porte, habituellement, à l'octroi d'un permis humanitaire.

Les choses s'annoncent pourtant assez mal pour ces Kosovars, qui ont reçu un délai de départ au 31 mai 2000. L'admission provisoire collective décidée ce printemps est en effet levée, et une interprétation restrictive de la loi faite par les autorités fédérales conduit à exclure dans ce cas le droit de solliciter un permis B. La nouvelle clause de la loi sur l'asile, qui envisage une admission provisoire pour des motifs humanitaires ne leur serait pas non plus applicable, car ils ne sont plus en cours de procédure d'asile. Une demande de reconsidération pourrait certes ouvrir à nouveau la pro-



cedure, mais l'ordonnance du Conseil fédéral exclut l'examen de ces cas en procédure extraordinaire. Un imbroglio juridique dont il faudra pourtant bien sortir, tant il semble inconcevable que des cas humanitaires incontestables se retrouvent dans une impasse.

ANGOLA

## Aveuglement

A lors que la guerre a ouvertement repris en Angola depuis une année, et malgré tous les beaux discours sur la nécessité de protéger les réfugiés de la violence, les autorités fédérales se refusent toujours à accorder l'admission provisoire à ceux qui fuient ce pays. Répondant à une question parlementaire en date du 15 septembre 1999, le Conseil fédéral croit sa-

voir que «de vastes zones territoriales sont épargnées par la violence et la malnutrition», et que «plus de 25'000 déplacés internes sont retournés chez eux, au nord du pays». Luanda, la capitale, n'étant pas directement touchée, les renvois peuvent donc continuer. Le 29 septembre, pourtant, la presse répercutait le cri d'alarme du Programme alimentaire mondial (PAM), qui parle «d'une des pires tragédies humanitaires de ces dernières années», des millions de personnes étant menacées par la famine.

## Merci Peter

P eter Zuber est mort le 9 novembre 1999, et le mouvement de défense du droit d'asile perd ainsi l'un des ses plus actifs pionniers. Le 26 octobre 1984, par voie d'annonce payante dans le «Tagess Anzeiger», il avait annoncé son intention de cacher des Tamouls menacés de renvoi, et il incitait les lecteurs prêts à agir dans le même sens à prendre contact avec lui. Plusieurs milliers de membres rejoindront peu à peu le réseau de solidarité ainsi formé, et les autorités renoncèrent pendant près de huit ans au renvoi systéma-

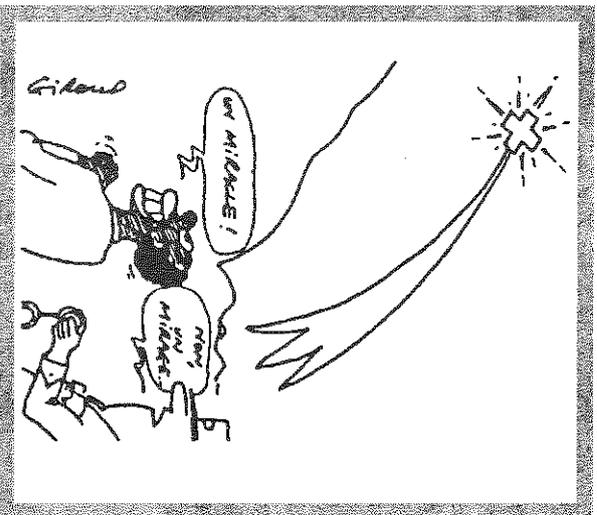
tique des Tamouls sur le Sri Lanka. Elles finiront même par régulariser le séjour des plus anciens. Des milliers d'autres requérants, de toutes nationalités bénéficieront aussi de l'aide du réseau créé par Zuber, et bon nombre d'entre eux finiront par trouver une solution, en Suisse ou à l'étranger. Toute son action reposait sur un principe: «*lutter pour plus d'humanité n'est jamais illégal*». L'exécution effective des renvois, nouvelle en 1984, date de la première révision de la loi sur l'asile, est hélas devenue une banalité depuis lors, et la lutte est aujourd'hui plus dure. Raison de plus pour que se lèvent de nouveaux résistants, prêts à reprendre le flambeau. Merci Peter.

FRAIS DE PROCÉDURE

Inflation

Parallèlement à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'asile, la Commission de recours (CRA) a annoncé que l'avance de frais demandée en cas de recours serait portée de 450 fr. à 600 fr. (1'200 fr. en cas de demande de révision). Si cette avance n'est pas payée, le recours est automatiquement rayé du rôle. Le recourant indigent peut demander à en être dispensé, mais il n'obtient gain de cause que si son recours n'est pas considéré «à première vue» comme «dénudé de chance de succès» par le juge chargé du dossier. Un examen superficiel dont les risques d'erreurs ne sont pas absents,

mais dont les effets sont drastiques. De plus en plus de recours sont classés sans suite parce que le requérant (condamné à l'indigence par l'interdiction de travailler) ne parvient pas à emprunter cet argent.



RENVOIS IMMÉDIATS

La CRA court-circuivée

Autre restriction introduite par le biais des directives de l'Office fédéral des réfugiés (ODR): ceci-ci donne l'ordre aux polices cantonales d'exécuter le renvoi sans attendre la décision de la CRA, lorsque le requérant visé par une décision de renvoi immédiat aura réussi à recourir dans le

délaï de 24 heures. La loi précise bien que la CRA doit répondre dans les 48 heures, mais ce délaï avait toujours été considéré jusque-là comme un délaï d'ordre sans caractère formel. Véritable déni de justice, cette façon de court-circuiter l'instance de recours en exécutant une décision sans attendre sa confirmation, montre une fois de plus le peu de cas fait par l'ODR du droit à un recours effectif. Plus fort encore: le cas d'un Congolais renvoyé sur la France début septembre depuis le centre d'enregistrement de Kreuzlingen a montré l'échéance du délaï de 24 heures pour procéder au renvoi. Il a fallu que la France refuse de procéder à la reprise pour que cette façon de faire apparaisse au grand jour, et pour qu'un recours puisse être déposé.

MESURES DE CONTRAINTE

Jusqu'à deux ans ?

Le Conseil des Etats a adopté le 5 octobre une motion exigeant du Conseil fédéral la prolongation de la détention en vue du refoulement de neuf mois à deux ans, sous la forme d'une mesure d'internement. Rien qu'à Zurich, on relève en effet que deux cents détenus sont libérés chaque année au terme du délaï de neuf mois, la police ne parvenant pas à organiser leur refoulement. L'expérience montre pourtant que passé les premiers mois, un renvoi qui n'a pas pu être exécuté reste impossible

à réaliser par la suite, et que la prolongation de la détention ne fait qu'engendrer des frais inutiles, pour ne pas parler de la criminalisation qu'elle impose à des détenus dont la majorité n'ont jamais été condamnés pénalement. Certains responsables cantonaux vont même jusqu'à dire que la loi sur les mesures de contrainte n'a fait que leur compliquer la tâche. Aura-t-on un jour le courage de reconnaître officiellement cet échec et de se concentrer sur des mesures d'ordre pénal afin d'agir spécifiquement contre la criminalité, au lieu que de s'en servir comme prétexte pour un durcissement généralisé ?

Yeh

CAISSE MALADIE

La loi, c'est nous

La revue «Cash» du 22 janvier 99, indique qu'à trente reprises la caisse d'assurance maladie Concordia a refusé de prendre en charge les frais médicaux des quelque 20'000 requérants d'asile assurés chez eux, dans le cadre d'un contrat collectif signé par différents cantons. Voici l'extrait d'un courrier d'un cadre de la Concordia: «Nos critères de refus ne se basent pas sur un article de la LAMal puisqu'un tel article n'existe pas. La conviçtionse démesurée de tous les requérants d'asile de Suisse nous oblige à prendre des mesures restrictives». Et que pensent-ils la conviçtionse démesurée des cas- ses en matière de hausse de prime ?

## SUISSE

**7 septembre** Après la justice vaudoise le 2 septembre, le procureur tessinois classe une plainte pour racisme déposée contre une affiche de l'Union démocratique du centre (UDC), montrant un homme moultachuchant le drapeau suisse.

La Confédération, chargé de plancher sur une assistance financière au mérite pour les requérants d'asile.

**1<sup>er</sup> octobre** Entré en vigueur de la nouvelle loi sur l'asile.

**8 octobre** L'Office fédéral des réfugiés (ODR) annonce que les requérants d'asile kurdes

des PC soient redoués décentement. Fin septembre, quelque 40 requérants de l'abri des Grottes avaient manifesté contre leurs conditions de logement. (cf. p. 11)

**13 octobre** Vaud, une pétition contenant 5'000 signatures est remise au Gouvernement vaudois et au Conseil fédéral, pour qu'ils prennent une décision politique pour régulariser les quelque 220 ex-saisonniers yougoslaves, déboutés par le Tribunal fédéral.

**14 octobre** Après Neuchâtel le 17 septembre, le canton de Vaud ferme ses abris PC qui abritaient des réfugiés kosovars. (cf. p. 13)

**4 octobre** Selon une étude de du Forum suisse d'étude des migrations, demandée par l'ODR, la Suisse n'est pas le pays le plus attractif pour les requérants d'asile. Ses prestations sont comparables à celles de ses voisins européens.

**15 octobre** Lausanne (VD), lors d'une action symbolique contre les renvois forcés, des manifestants érigent un mur de scotch pour bloquer l'entrée de l'Office cantonal des requérants d'asile.

**26 octobre** La Macédoine donne son accord au transit des réfugiés kosovars accueillis en Suisse, qui retournent chez eux.

**28 octobre** L'ODR n'arrivant pas à trouver un ac-

cord avec le Suisseair (rompu le 10 septembre dernier) concernant la reprise des renvois forcés de requérants d'asile, il a dû depuis affrété 4 charter spéciaux. 3 sont partis vers Abidjan et un vers Damas. (cf. p. 4)

**30 octobre** Aigle (VD), 25 écoliers albanophones de 6 à 16 ans attendent, depuis le 23 août, d'être scolarisés. Les autorités de la commune déclarent qu'elles n'ont pas encore trouvé de locaux.

**30 octobre** Zurich, à l'appel de «Augenhaus» quelque 500 personnes défilent pour s'opposer aux expulsions par la contrainte des requérants d'asile déboutés. (cf. p. 4)

**1<sup>er</sup> novembre** 1'849 nouvelles demandes d'asile ont été enregistrées en octobre. Le chiffre le plus bas depuis août 1997. Pour le 2<sup>ème</sup> mois consécutif, le solde migratoire est nettement négatif. 2 centres mis à disposition par l'armée pour héberger des réfugiés, Mollis (GL) et Bronschhofen (SG) fermeront fin novembre.

**5 novembre** Le juge d'instruction du Nord vaudois condamne 2 éditeurs de journaux à des amendes, pour des écrits racistes qui proposaient, entre autres, de marquer les requérants d'un tampon.

**10 novembre** En raison d'une surcharge, le Conseil

fédéral prolonge l'engagement de 6 juges extraordinaires de la Commission de recours en matière d'asile (GRA), jusqu'à fin mars 2001.

**11 novembre** La région de Coppet (VD) se mobilise pour empêcher l'expulsion d'une famille macédonienne déboutée de la procédure d'asile, en Suisse depuis 1991. Une pétition circule, 3'000 signatures ont déjà été récoltées.

**11 novembre** En raison de la baisse des arrivées, l'engagement militaire des réfugiés prévu pour les fêtes de fin d'année est abandonné.

**22 novembre** L'ODR informe que 11'839 Kosovars sont déjà rentrés chez dans le cadre du programme d'aide au retour, et que plus de 3'000 ont annoncé leur départ. Dès le 1<sup>er</sup> janvier, les prestations d'aide au retour seront réduites de moitié (1'000 fr. par adulte, 500 fr. par enfant).

## EUROPE

**31 août** Allemagne, un requérant d'asile maghrébin en attente d'expulsion, se suicide dans un centre de rétention à Buren. Selon une association

## Des méthodes nautscahondes

**5 octobre** - Belgique, 74 Slovaques d'origine tzigane déboutés de la procédure d'asile, sont expulsés par avion à destination de Kosice, malgré la demande de la Cour européenne des droits de l'homme de suspendre à l'exécution du renvoi. Une cinquantaine d'entre eux, regroupés sous un prétexte fallacieux dans un centre de rétention, se sont vus inscrire par la police, un numéro à l'encre sur l'avant-bras. Ministre rappel de l'époque de la persécution nazie. Ceci, alors que depuis le printemps, les autorités belges savent pertinemment que les Tsiganes slovaques sont victimes de graves discriminations dans leur pays d'origine, suite au rapport d'une délégation officielle belge qui s'y était rendue en février dernier.

de soutien aux réfugiés, c'est le 30<sup>ème</sup> suicide de requérant d'asile en attente d'expulsion en 6 ans.

**11 septembre** Autriche, un requérant d'asile came-

## Chronique de la haine ordinaire

La Commission fédérale contre le racisme, dans son bulletin «Tangram» n° 7, d'octobre 1999, fait un inventaire effrayant des actes racistes commis depuis le début de l'année en Suisse. Le 10 janvier, des inconnus pénètrent dans un foyer de requérants d'asile à Steffisburg (BE) et tirent 5 coups de feu. Le 20 mars, 3 stimecads nazis attaquent à 2 reprises un foyer de requérants à Rümlang (ZH). En avril à Wettingen (AG), des inconnus jettent un cocktail Molotov dans le jardin d'une famille croate. Le 9 avril, un foyer de requérants d'Alstätt (SG) essuie des coups de feu. Le 10 avril, 4 jeunes pénètrent dans le centre de transit pour requérants d'asile d'Affoltern et blessent 4 personnes avec des barres en bois. Le 21 avril, la situation se dégrade dans une école de Bulle (FR), pour la 3<sup>ème</sup> fois en quelques mois. Les Kosovars et les Rokoïts s'affrontent à coups de barres de fer. En mai, à Madiswil (BE), 2 inconnus pénètrent dans un foyer de requérants et frappent violemment un Algérien. Fin mai, à Pratteln (BL), la tombe d'un Turc de 15 ans qui s'était suicidé, est profanée par des symboles et des textes nazis. Les discours anti-réfugiés de certains politiciens ont porté leurs fruits.

**25 septembre** Zurich, un requérant d'asile arménien est tué à coups de couteau. 7 hommes l'ont agressé alors qu'il se promenait avec 2 autres requérants.

**1<sup>er</sup> octobre** La presse annonce la création d'un groupe de travail sous l'impulsion de

provenant du nord de l'Irak, ne bénéficieront plus de l'admission provisoire en Suisse.

**11 octobre** Genève, une pétition signée par des habitants du quartier des Grottes est envoyée au Conseil d'Etat. Elle demande que les requérants d'asile

rounais est renvoyé d'un centre d'accueil fédéral pour requérants d'asile, parce qu'il avait utilisé un téléphone portable, appareil que les autorités considèrent comme la preuve que la personne peut se débrouiller seule. Ce renvoi diminue grandement ses chances d'être accepté comme réfugié.

**21 septembre** Selon le Haut commissariat aux réfugiés (HCR), les demandés d'asile dans 17 pays européens ont baissé de 12% en août. La plus forte baisse est enregistrée en Suisse, avec une réduction de moitié des demandes.

**24 septembre** Belgique, le gouvernement conclut un accord sur une nouvelle politique d'asile (notamment le passage à une aide matérielle) et une régularisation exceptionnelle des «sans-papiers».

**4 octobre** Italie, le Tribunal civil de Rome octroie l'asile politique à A. Ocatao, chef du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK). Décision avant tout symbolique, condamné à mort, il est emprisonné en Turquie.

**9 octobre** Pays-Bas, selon leurs avocats, 5 requérants kurdes déboutés sur 8 qui ont été renvoyés en Turquie cette année, ont été torturés à leur retour. L'un d'entre eux serait mort. 2 autres sont portés disparus. Le gouvernement a

ouvert une enquête et suspendu les expulsions.

**15 octobre** A Tampere (Finlande), l'Union européenne (UE) convient de se doter à terme d'une politique commune d'asile et d'immigration.

**28 octobre** L'Allemagne annonce que les 1<sup>er</sup> expulsions forcées de Kosovars pourraient avoir lieu avant la fin de l'année. Les personnes malades, les Serbes et les Tsiganes de la Kosovo peuvent pour l'instant rester.

# MONDE

**12 septembre** Sri Lanka, l'armée lance une vaste offensive contre les rebelles séparatistes tamouls, faisant 71 morts et une centaine de blessés.

**16 septembre** Les Algériens plébiscitent à 98,6% la loi sur la «concorde civile».

**18 septembre** Kosovo, les dirigeants de l'OTAN et

ceux de l'Armée de libération du Kosovo (UCK) s'accordent sur la transformation de la guérilla en une «force civile», chargée de tâches de police.

**21 septembre** Le HCR reconnaît des améliorations spectaculaires en Kosovo, mais réclame la poursuite d'une protection temporaire jusqu'au printemps 2000, et met en garde contre des rapatriements hâtifs.

**29 septembre** Turquie, les rebelles du PKK durcissent le ton, en réponse à un appel de l'armée turque à une reddition sans condition.

**30 septembre** Angola, quelque 85 000 personnes fuient les combats aux alentours de Huambo. L'armée a lancé le 14 septembre plusieurs opérations contre les rebelles fidèles à Jonas Savimbi.

**2 octobre** Yougoslavie, Belgrade, bien que très brutalement réprimées ces derniers jours, les manifestations anti-Milosevic se

poursuivent. 15 000 personnes descendent dans la rue.

**8 octobre** Burundi, en raison de violents combats entre les troupes gouvernementales et les rebelles dans la province de Makamba, plus de 250 000 personnes sont regroupées de force dans des camps à l'intérieur du pays.

**19 octobre** Algérie, 12 personnes sont tuées par des éléments du Groupe islamique armé (GIA) près de Médéa. Dans ce même secteur, 7 personnes ont été assassinées par des islamistes armés, il y a une quinzaine de jours.

**22 octobre** Le Conseil de sécurité de l'ONU approuve l'envoi de 6 000 hommes en Sierra Leone. Sa principale tâche sera de désarmer et démobiliser quelque 45 000 anciens combattants.

**22 octobre** Burundi, l'armée burundaise, à dominante tutsie, expulse 8 000 réfugiés qui séjournent dans 2 camps proches de la capitale, après la mort de 2 soldats tués par des rebelles hutus.

**31 octobre** Tunisie, le président Ben Ali récolte 99% des suffrages lors des élections présidentielles.

**8 novembre** Sri Lanka, les violents combats entre l'armée et les séparatistes tamouls déclenchent l'exo-

de de quelque 7 000 villageois dans le nord-est du pays. L'avance des rebelles se ralentit après la prise de 10 villes en 5 jours. L'effondrement de l'armée a été enclenché par la chute de la garnison clef de Oddu-sudan, le 4 novembre.

Le HCR indique que près de 240 000 Serbes et autres non-Albanais ont fui le Kosovo vers le reste de la Serbie et le Monténégro.

**18 novembre** Afghans, les talibans bombardent la vallée du Panjshir que con-



**10 novembre** Kosovo, C. Del Ponte, procureur du Tribunal pénal international pour la Yougoslavie, indique avoir reçu des informations sur 529 châtiments. A ce jour, le tiers d'entre eux ont été examinés.

**10 novembre** Selon l'OTAN, bien que minoritaires les Serbes représentent un nombre disproportionné des victimes de meurtres commis en Kosovo, tout comme les Roms.

**20 novembre** Algérie, un attentat à la bombe contre un bus scolaire à l'est d'Alger, fait un mort et 3 blessés. Dans les gorges de la Chiffa (sud d'Alger), le mitraillage d'un bus et d'un taxi fait 15 morts. Ces tués portent à plus de 120 le nombre des victimes depuis début novembre.

## Tu étais étranger et tu m'as accueilli

J'avais une maison. J'y vivais dans un confort ronronnant. On s'endort si facilement au coin du feu, sans même songer à faire place à quelqu'un d'autre qui rêve de sentir la chaleur du foyer.

Toi, déraciné, tu vivais sans confort. Né dans un pays que je ne connais pas, tu n'avais dans mon pays qu'un baraquement et avais de la chance, disait-on. Tu m'as laissé entrer dans ton propre logement restreint, égayé par ton âme. Par ton sourire, il faisait chaud et clair comme au coin de la cheminée. Tu étais étranger et tu m'as accueilli.

Je n'avais pas les mêmes coutumes que toi. Simplement, tu m'as raconté le pourquoi de tes vêtements, de ta manière de te nourrir, de tes habitudes. J'étais si différent de toi, étranger, et tu ne m'as pourtant pas rejeté.

Tu n'as pas dit de moi que j'étais un bon à rien parce que je ne sais construire ni un foyer, ni un puits, et que j'oublie de me réjouir d'un rayon de soleil, de rendre grâce pour la pluie. Je ne sais plus l'art d'être sage, mais tu ne m'as pas jugé.

Lorsque je me plaignais d'un rhume, de courbatures, et que j'en faisais une montagne, toi qui connaissais de près le sifflement des balles, la torture et l'emprisonnement, tu ne m'a pas pris en dérision, tu ne m'as pas méprisé.

Tu vivais dans mon pays, étranger, espérant qu'on saurait t'aimer. Toi qui avais soif tu m'as donné à boire, et malgré ta faim tu as partagé ta galette de blé, et tu m'as prêté ton poncho. Tu étais malade, tu m'as su peu bien, et c'est toi qui est venu me trouver.

Je veux te remercier. Tu étais dans l'angoisse, et m'as rendu l'espérance. Merci, toi qu'on appelle «l'étranger».

**Simone Annoni**  
«Réfugiés», Service oecuménique des réfugiés  
du Centre social protestant, Bruxelles